

Habitant à côté de Charleville et ayant déjà manifesté mon opposition **au projet du parc éolien de la Grande Contrée, j'ai décidé**, étant très intéressé par l'histoire, de profiter du temps de cette enquête publique pour faire une recherche historique **sur la commune de Charleville**. J'en connaissais une partie mais en ai découvert beaucoup plus.

D'abord les 6 éoliennes qui y sont prévues **vont détruire complètement le panorama de l'église Saint Pierre du XVème siècle**, classée et inscrite sur la liste des monuments historiques depuis 1920. (Photo de Nicole-Christiane Paladini)



Un particulier est tenu de respecter des normes draconiennes lorsqu'il habite près d'un monument historique mais, ici, on fait fi de cet aspect en dénaturant totalement le site !



Les parcs déjà existants ont déjà commencé cette œuvre de « massacre du paysage », comme le montre cette photo prise en 2019 par l'ASERC, essayons de ne pas amplifier le phénomène en encerclant totalement le village d'éoliennes. Notons que les deux éoliennes visibles sur cette photo et les cinq voisines ont été installées par le promoteur OSTWIND qui est celui qui veut en ajouter six de plus autour du village.

Deuxièmement, il me semble indispensable de **préserver l'authenticité du village de Charleville chargé d'histoire**. En effet, Charleville est « **Ville croix de guerre pour la**

guerre 1914-18 ». Les élus de la commune comme les administrés peuvent s'enorgueillir de cette distinction obtenue par le courage des habitants au cours des actions de guerre lors du premier conflit mondial. Le 6 septembre 1914 les 2^e et 47^e régiments d'infanterie venant de Sézanne par Lachy, occupent le village de Charleville face aux Allemands qui occupent Le Recoude. Charleville ne fut jamais prise par les Allemands contrairement à La Villeneuve-les-Charleville qui fut plusieurs fois prise et reprise. L'ancienne école dont le bâtiment existe toujours derrière l'église Saint-Pierre fut canonnée et partiellement détruite. C'est ainsi que lors du centenaire de la Première bataille de la Marne (du 6 au 12 septembre 1914) une **stèle** a été érigée, le 6 septembre 2014 à la sortie de Charleville vers Le Recoude, **à la mémoire des 800 fantassins du 2^e R.I morts lors de ces combats.**

Troisièmement, il convient de rappeler qu'**en septembre 2023**, à Riyad (Arabie Saoudite), **le comité du Patrimoine mondial de l'Unesco s'est réuni pour inscrire une nouvelle série de sites sur sa Liste.** 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, situés entre le nord de la Belgique et l'est de la France, ont été inscrits comme biens culturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Dans la Marne, on retrouve par exemple le mémorial de Dormans. Les sites incluent aussi bien de vastes nécropoles, abritant les dépouilles de dizaines de milliers de soldats de plusieurs nationalités, que des petits cimetières plus simples ou **des monuments commémoratifs uniques.**

Charleville s'inscrit tout à fait dans la continuité mémorielle évoquée par Le Parisien, dans un article de Marie Blanchardon, daté du 21 septembre dernier et intitulé « **Première guerre mondiale : douze sites mémoriels de la Marne inscrits au patrimoine mondial** » qui dit : « *Cette inscription au patrimoine mondial devrait sans aucun doute donner un coup de projecteur à ces sites chargés d'histoire. « Augmenter la fréquentation de 30 %, c'est ce à quoi on s'attend, pronostique Franck Lesjean, chargé des affaires culturelles au département de la Marne. Mais cette inscription, c'est surtout une reconnaissance de tous ces hommes, venus des cinq continents, qui ont donné leur vie sur les champs de bataille. On a le legs de leurs corps dans nos nécropoles* ».

Cette importance accordée à ces lieux de mémoires, par l'UNESCO, contribue au développement touristique du département et devrait donc entraîner un regain de fréquentation.

Or, la prolifération des parcs éoliens est un véritable repoussoir pour les touristes car ils considèrent qu'ils détruisent et enlaidissent les paysages marnais, ces projets doivent donc être reconsidérés de près.

Le département de la Marne et Charleville en particulier ont assez donné au niveau éolien et c'est pourquoi **je vous demande ici expressément de donner un avis défavorable au projet éolien de la Grande Contrée.**